



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST, par la présente, donné que, lors d'une séance ordinaire que tiendra le Conseil le **lundi 4 juin 2018 à 20 h** dans la salle des délibérations du Conseil située à l'hôtel de ville de Thetford Mines, 144, rue Notre-Dame Ouest, il statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant :

- 1) La propriété située au 119, rue Georges-Vanier. La demande consiste à porter à 5,5 mètres la hauteur d'un bâtiment complémentaire lorsque prescrite à 4,2 mètres, le tout afin de permettre la construction d'un garage.
- 2) La propriété située au 1029, rue Notre-Dame Est. La demande consiste à permettre la construction d'une terrasse qui empiète sur trois espaces de stationnement, alors que leur nombre ne devrait pas être réduit par un ouvrage de ce type.
- 3) La propriété située au 2345, chemin du Lac-à-la-Truite. La demande consiste à réduire à 11,6 mètres la largeur à la rue d'un lot non desservi lorsque prescrite à 50 mètres à proximité d'un cours d'eau, le tout afin de permettre un projet de lotissement.
- 4) La propriété située au 713, rue Goulet. La demande consiste à permettre un empiètement du garage de 0,15 mètre dans la marge de recul lorsque prescrite à 0,60 mètre, le tout afin de régulariser la construction existante.
- 5) La propriété située au 863, rue Béliveau. La demande consiste à porter à 2,6 mètres la hauteur d'une clôture lorsque prescrite à 2 mètres en cour latérale et arrière, le tout afin de permettre la construction d'une nouvelle clôture.
- 6) La propriété située au 2515, chemin de l'Aéroport. La demande consiste à permettre l'extension de l'usage principal qui est dérogatoire sur un terrain, le tout afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal.

Lors de cette séance, le Conseil entendra les personnes intéressées par ces demandes de dérogations mineures.

DONNÉ À THETFORD MINES, ce 15^e jour de mai 2018.

M^e Edith Girard, OMA, greffière de la Ville